

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate
Hitzebeständig**

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 3.0
Remplace la version: 2.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit: TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate Hitzebeständig

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

890559: SEKUNDENKLEBER HITZEBESTÄNDIG 20 G

890560: SEKUNDENKLEBER HITZEBESTÄNDIG 50 G

UFI: RS00-Q0YM-Y005-SNUA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence**Swiss Toxicological Information**

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquette (CLP)**Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate
Hitzebeständig**

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 3.0
Remplace la version: 2.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 2 de 9

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
EUH208	Contient Anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

Texte pour l'étiquetage: Contient 2-Cyanoacrylate d'éthyle.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 230-391-5 CAS 7085-85-0	2-Cyanoacrylate d'éthyle Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	70 - 90 %
N°CE 201-607-5 CAS 85-44-9	Anhydride phtalique Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Resp. Sens. 1; H334. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.	< 1 %
N°CE 204-617-8 CAS 123-31-9	Hydroquinone Acute Tox. 4; H302. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1; H317. Muta. 2; H341. Carc. 2; H351. Aquatic Acute 1; H400. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10.	< 0,1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Cyanoacrylate - danger - colle ensemble en l'espace de quelques secondes la peau et les paupières.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.



TOOLCRAFT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate Hitzebeständig

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 3.0
Remplace la version: 2.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 3 de 9

En cas d'inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. Appeler un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste. Ne jamais essayer d'ouvrir violemment les yeux collés.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En présence d'air, formation possible de mélanges explosifs.
Un fort échauffement déclenche/En cas d'incendie, risque de dégagement de: Cyanures, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate**Hitzebeständig**

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 3.0

Remplace la version: 2.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

4 de 9

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de la chaleur.

Lors de la manipulation de grandes quantités, prendre des mesures contre la charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts ou acides forts.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
7085-85-0	2-Cyanoacrylate d'éthyle	Suisse: VME	9 mg/m ³ ; 2 ppm
85-44-9	Anhydride phtalique	Suisse: VLE	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
		Suisse: VME	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
123-31-9	Hydroquinone	Suisse: VLE	2 mg/m ³ (fraction inhalable; vapeur et Aérosol; peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VME	2 mg/m ³ (fraction inhalable; vapeur et Aérosol; peut être absorbé par la peau)

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains:

Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire:

Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle:

Porter un vêtement de protection approprié.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate
Hitzebeständig**

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 3.0

Remplace la version: 2.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page: 5 de 9

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Forme: visqueux incolore
Odeur:	Piquant
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	150 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	87 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,05 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions violentes au contact des matières suivantes: Eau, humidité - Polymérisation avec dégagement de chaleur.

10.4 Conditions à éviterProtéger de l'humidité. Éviter toute flamme nue.
Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire direct.**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants forts, acides forts

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate
Hitzebeständig**

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 3.0
Remplace la version: 2.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 6 de 9

10.6 Produits de décomposition dangereuxDécomposition thermique: Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.
Aucune donnée disponible**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë: DL50 rat, par voie orale: 5000 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: 2000 mg/kg

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangersPropriétés perturbant le système endocrinien:
Aucune**Symptômes**

En cas d'inhalation: Oppression thoracique, toux
Après absorption: Mal d'estomac, nausées, rougeur.
Après contact avec la peau: Irritation et rougeur peuvent apparaître.
Après contact avec les yeux:
Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulationCoefficient de partage: n-octanol/eau:
Une bioaccumulation est improbable.
Aucune donnée disponible

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate
Hitzebeständig**

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 3.0

Remplace la version: 2.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page: 7 de 9

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

ConditionnementRecommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR/RID, IMDG: néant
ADN: ID 9003
IATA-DGR: UN 3334**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR/RID, IMDG: Non réglementé
ADN: ID 9003,
MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL
À 100°C
IATA-DGR: UN 3334, AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (Ethyl 2-cyanoacrylate)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR/RID, IMDG: néant
ADN: Classe 9, Code: M12
IATA-DGR: Class 9**14.4 Groupe d'emballage**ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant**14.5 Dangers pour l'environnement**Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate
Hitzebeständig**

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 3.0
Remplace la version: 2.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 8 de 9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie fluviale (ADN)**Etiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP**Transport aérien (IATA)**Etiquette de danger: Miscellaneous
Code de quantité exceptée: E1
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Dispositions particulières: A27
Emergency Response Guide-Code (ERG): 9A**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible**Directives nationales - États-membres de la CE****Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:	H335 EUH202	Peut irriter les voies respiratoires. Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
Conseils de prudence:	EUH208 P102 P261 P271 P312 P405 P501	Contient Anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique. Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**TOOLCRAFT**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate

Hitzebeständig

Numéro de matière CA Ethyl Hitzebestaendig

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 3.0

Remplace la version: 2.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page: 9 de 9

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H341 = Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH202 = Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

EUH208 = Contient Anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Identificateur de produit (UFI)

Mise à jour d'ordre général

Créée:

7.5.2021

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

Carc.: Carcinogénétique

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

Eye Dam.: Endommagement des yeux

Eye Irrit.: Irritation des yeux

facteur M: Facteur de multiplication

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

Muta.: Mutagenicité

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit.: Irritation de la peau

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.